

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

– 13-000462 / 85755336

Jowa SA, 1920 Martigny

Boulangerie / Pâtisserie

Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques.

Processus de production concernée par l'annexe de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1). Besoin particulier de consommation.

20 H, 20 F

01.04.2013–31.03.2016 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

26 mars 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail